

# CERCLE INTERNATIONAL POUR LA PROMOTION DE LA CREATION

## CIPCRE-Bénin

*L'Environnement, création de Dieu, responsabilité de l'Homme.*



# RAPPORT D'ACTIVITES 2018

## Partenaires



## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	3
SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
INTRODUCTION .....	4
1- PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT .....	5
1.1- Appui aux petits exploitants agricoles pour l'adaptation aux Changements Climatiques .	5
1.2- <i>Eau, Hygiène et Assainissement</i> .....	6
1.2.1- Traitement de l'eau de boisson et gestion des déchets ménagers .....	6
1.2.2- Promotion de la GIRE locale .....	6
1.2.3- Promotion de l'éducation environnementale.....	7
2- EDUCATION / PROTECTION DE L'ENFANT.....	8
2.1- Axe 1 : Information et formation des enfants 2	
2.2- Axe 2 : Mobilisation sociale .....	9
2.3- Axe 3 : Services de Prévention .....	10
2.4- Axes 4, 5 et 6 : Détection et signalement, Prise en charge et Répression .....	11
2.5- Axe 7 : Mise en œuvre .....	11
3- PARTICIPATION CITOYENNE ET GOUVERNANCE LOCALE .....	12
3.1- Renforcement de capacités et sensibilisation pour la prise en compte des femmes	12
3.2- Renforcement des acteurs de la société civile pour le contrôle citoyen et le plaidoyer en direction des autorités communales .....	12
4- ELABORATION LAN STRATEGIQUE 2019-2025 DU CIPCRE-Bénin.....	13
5- PARTENARIAT ET TRAVAIL EN RESEAU .....	14
6- RESSOURCES .....	15
CONCLUSION.....	16
ANNEXES .....	17

## SIGLES ET ABREVIATIONS

AM	: Assemblée des Membres
AP/Genre	: Association de Promotion du Genre
BMZ	: Ministère Fédéral de la Coopération économique et du Développement (Allemagne)
CBP	: Charte de Bonnes Pratiques
CCF	: Correspondants de Communautés de Foi
CCPE	: Comité Communal de Protection des Enfants
CDPE-OP	: Comité Départemental de Protection des Enfants
CIPCRE	: Cercle International pour la Promotion de la Création
CNPE	: Comité National de Protection des Enfants
ESGB	: Espace Solidarité Globale Bénin
EVLV	: Enfant Vivant Loin des Parents
FBOTRS	: Fédération Béninoise des Organisations du Tourisme Responsable et Solidaire
GDT/ACC	: Gestion Durable des Terres / Adaptation aux Changements Climatiques
KIRA	: Kinder Rechte Africa (Droits des Enfants-Afrique)
KMW	: Kinder Missions Werk (Enfance Missionnaire)
MdM	: Médecins du Monde
MIR	: Mobilisation Interreligieuse
ODD	: Objectifs du Développement Durable
OSC	: Organisation de la Société Civile
PACTE	: Partenariat à la base Contre le Trafic, l'Exploitation des Enfants et les Violences faites aux Filles et Femmes
PAdaClim	: Projet d'Appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga
PDH	: Programme Promotion des Droits Humains
PLEE	: Plan Local d'Education Environnementale
PNE	: Partenariat National de l'Eau
PNPE	: Politique Nationale de Protection de l'Enfant
PPE	: Programme de Préservation de l'Environnement
PPLM	: Pain Pour le Monde / Service Protestant de Développement
ReSPESD	: Réseau des Structures de Protection des Enfants en Situation Difficile
RICAPE	: Renforcement de l'Institutionnalisation de Conditions cadres pour la Protection des Enfants contre les abus sexuels
VBG	: Violences Basées sur le Genre
VP	: Village Pilote

## INTRODUCTION

L'année 2018 pour le CIPCRE-Bénin a porté les couleurs d'argent car elle coïncide avec les 25 ans d'existence de l'ONG. En effet, depuis sa création en 1993, le Cercle International pour la Promotion de la Création (CIPCRE-Bénin), ONG d'obédience chrétienne, d'écologie et de développement durable, s'évertue et renforce au fil des années, sa détermination à apporter sa contribution à l'avènement d'un Bénin plus juste, plus humain, sain et vert en menant des actions autour de deux axes stratégiques que sont la préservation de l'environnement et la promotion des droits humains.

Au plan opérationnel, les actions et projets mis en œuvre au titre de l'année 2018 sont :

- au niveau du Programme Préservation de l'Environnement (PPE) : la poursuite, l'évaluation externe et la clôture de la phase pilote du projet R-BEN-2015-0193 «*Projet d'appui à l'Adaptation aux Changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga, au Bénin (PAdaClim-Bénin)*», cofinancé par PPLM et DM-échange et mission ;
- au niveau du Programme Promotion des Droits Humains (PDH) :
  - la phase 2 du projet de *Renforcement de l'Institutionnalisation de Conditions cadres pour la Protection des Enfants contre les abus sexuels dans la Donga (RICAPE-Donga II)* cofinancé par PPLM et KMW ;
  - le **Projet de renforcement des Familles et des Institutions Locales pour la protection des Enfants contre les abus sexuels et diverses formes de traite au Bénin (ProFIL-Enfants)** financé par KiRA ;
  - le **Projet d'amélioration de l'accès des populations des zones défavorisées aux services sociaux de base par la participation citoyenne pour dans les communes d'Adjohoun et de Dangbo**, soutenu par la GiZ/PDDC dans le cadre du Programme RePaSOC ;
  - diverses actions ponctuelles dans le cadre des différents partenariats, notamment avec le Ministère en charge des enseignements secondaires, technique et de la formation professionnelle et l'UNICEF au Bénin d'une part et avec Médecins du Monde Suisse d'autre part.

Sur le plan institutionnel, l'année a été marquée par le fonctionnement régulier et toujours dynamique de l'Assemblée des Membres (AM). En effet, de par sa qualité d'ONG, le CIPCRE-Bénin est une association de femmes et d'hommes épris de justice et de paix, aspirant à l'avènement d'un Bénin plus humain, sain et vert. Pour y adhérer, il suffit de :

- ✓ partager sans réserve la vision et la mission de CIPCRE ;
- ✓ adresser une demande écrite au Président de l'Assemblée des Membres (AM) du CIPCRE-Bénin ;
- ✓ consentir et pouvoir payer les droits d'adhésion et les cotisations annuelles :
  - les droits d'adhésion sont fixés à vingt mille (20 000) francs CFA, pour les personnes physiques et à trente mille (30 000) francs CFA, pour les personnes morales ;
  - la cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, pour les personnes physiques et à cinquante mille (50 000) francs CFA pour les personnes morales.



L'Assemblée des membres, base sociale du CIPCRE - Bénin

Le présent rapport se veut synthétique et s'articule pour chaque projet, autour des résultats et effets obtenus. De façon spécifique, il présente pour le Projet d'Appui à l'adaptation aux changements Climatiques, les résultats consolidés des trois (3) années d'exécution.

### 1.1- Appui aux petits producteurs agricoles pour l'adaptation aux Changements Climatiques

Parmi les cultivateurs(rices) formé(e)s, trois cent-sept (307) dont quatre-vingt-dix-sept (97) femmes ont poursuivi la mise en œuvre sur leurs exploitations agricoles d'au moins une mesure d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et ont constaté l'efficacité de ces mesures. Cent-deux (102) cultivateurs ont reconnu l'amélioration des rendements. Par exemple dans le village de Kom'dè, l'évaluation des rendements au niveau d'une vingtaine de cultivateurs a montré l'accroissement du rendement de maïs de l'ordre de 0,9 tonnes par ha sur les parcelles sous mesures ACC en comparaison des parcelles non traitées.



Augmentation du rendement de patate douce produite sous mesures d'ACC/GDT à Késsounnou



Fabrication de bio-pesticides par les producteurs

Cent cinquante-cinq (155) éleveurs / pêcheurs / pisciculteurs poursuivent la mise en œuvre des mesures concrètes d'adaptation au changement climatique dans leur élevage ou dans leurs exploitations de pêche/pisciculture. Parmi eux, quarante (40) éleveurs ont poursuivi les mesures

d'adaptation déjà mises en œuvre (réalisation d'enclos d'élevage adaptés et bien aérés, le recours aux vétérinaires, les compléments alimentaires (soja, fanes de maïs, coques d'arachide, etc.), la mise en quarantaine des animaux malades, la mise en œuvre des mesures de prophylaxie, l'intégration agriculture – élevage). Cent treize (113) pêcheurs/pisciculteurs ont adopté et poursuivent l'utilisation des engins de pêche homologués et adaptés.



Amélioration des enclos d'élevage pendant la crue

Par ailleurs, au cours de cette année, deux-cent-trente-quatre (234) ménages ont adopté au moins une mesure d'adaptation contribuant à l'atténuation des effets des changements climatiques. Parmi eux cent-vingt-cinq (125) ménages des VP Gnanhouizounmè (35) et Houèdo-Wo (23) Késsounnou (26) et Kom'dè (41) ont adopté l'utilisation des foyers économiseurs d'énergie.

Cent-quatre-vingt-seize (196) ménages utilisent ces foyers économiseurs d'énergie. Toujours parmi eux, cent-soixante-deux (162) exploitants dont 04 femme des VP Gnanhouizounmè (24), Houèdo-Wo (4), Késsounnou (93) et Kom'dè (38) ont mis en place environ 5 ha de plantations individuelles d'anacardier, d'acacia, d'eucalyptus et de moringa.

Ainsi, un total de deux cent six (206) ménages mis en place de plantation de bois de fer d'anacardier et/ou de palmier à huile. Le cumul de ces ménages qui ont adopté l'une et/ou l'autre de ces mesures d'adaptation a cobénéficié d'atténuation est de trois cent-vingt-neuf (329).

## 1.2- Eau, Hygiène et Assainissement

### 1.2.1- Traitement de l'eau de boisson et gestion des déchets ménagers

Dans les quatre villages pilotes du projet PAdaClim-Bénin, les sensibilisations pour l'adoption et l'utilisation de bonnes pratiques en matière d'eau, hygiène et assainissement se sont poursuivies tout au long de l'année. C'est ainsi que trois cent cinquante-neuf (359) ménages des quatre villages pilotes ont adopté et poursuivent l'utilisation des comprimés d'Aquatabs pour le traitement de l'eau de boisson. Parmi eux, cent cinquante-quatre (154) ménages des VP (Kom'dè : 51, Gnanhouzounmè : 38, Houèdo-

Wo : 45 et Késsounnou : 20) adoptent au moins une méthode efficace de gestion des déchets (tri, compostage, poubelles). Toujours parmi eux, deux cent quatre-vingt-un (281) ont adopté et utilisent le dispositif simple de lavage des mains (bidons de 1,5 L ou de 4 L percés contenant de l'eau savonneuse). Les ménages ont remarqué la diminution de certaines maladies hydriques notamment dans les VP Houèdo-Wo et Késsounnou.

### 1.2.2- Promotion de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE)

#### a) Au niveau local

De bonnes pratiques pour la gestion durable ont été promues sur les deux sites à enjeux GIRE. Pour la rivière Dovi, il s'agit de : bonne gestion des déchets, promotion de bonnes pratiques de pêche, reboisement des berges, plaidoyer pour une gestion responsable de la transhumance,



Fabrication de compost par les producteurs

utilisation de biopesticides, etc. Au niveau du barrage de Kom'dè, il s'agit de : l'interdiction des cultures autour du barrage, la plantation des arbres, la réalisation de digue, l'élaboration d'un plan de gestion concertée, etc.

Au total, cent-deux (102) usagers des deux sites à enjeux GIRE, dont 48 femmes, utilisent au moins une bonne pratique au niveau de chaque site.

Pour le site du barrage de Kom'dè, seize (16) usagers (14 femmes) utilisent le compost au lieu des engrais chimiques pour fertiliser leur périmètre maraîcher.

En ce qui concerne le site de la rivière Dovi dans le village de Houèdo-Wo (Adjohoun), quatre vingt-six (86) usagers dont trente-quatre (34) femmes utilisent trois (3) bonnes pratiques : le reboisement des berges, le nettoyage des berges de la rivière évitant la pollution par les ordures et autres déchets et le désengorgement du cours (destruction des acadjas qui constituent des techniques de pêches prohibées au Bénin).



Reboisement des berges de la rivière Dovi à Houèdo-Wo

#### b) Au niveau national

Le CIPCRE-Bénin a contribué aux activités du PNE-Bénin en matière de promotion de la GIRE, notamment le démarrage du projet RICC<sup>1</sup> : (i) l'organisation dans chacune des Communes de campagne de sensibilisation, d'une part avec les élus et d'autre part avec les usagers et les OSC (50 responsables par Commune) ; et (ii) la tenue de l'atelier de validation des TdR de l'état des lieux de la gestion de l'information climatique, des risques de catastrophes naturelles et des mesures d'adaptation aux changements climatiques dans les secteurs de production dans le complexe Lac Nokoué - Lagune de Porto Novo.

Par ailleurs, le CIPCRE-Bénin a pleinement joué sa partition dans le cadre du Comité de Bassin de l'Ouémé (CBO) dont la session annuelle s'est tenue les 6 et 7 décembre 2018 et dont les résolutions devront permettre, entre autres, l'opérationnalisation de l'Agence du Bassin de l'Ouémé (ABO).

<sup>1</sup>Projet "Renforcement des Investissements pour un développement résilient au Changement climatique dans le Complexe Lac Nokoué - Lagune de Porto Novo (RICC)".

### 1.2.3- Promotion de l'éducation environnementale

Sept (07) établissements scolaires mettent en œuvre le concept « Ecole verte » et des mesures d'adaptation au changement climatique (EPP Gnanhouizounmè, EPP Késsounnou, CSP Don de Dieu de Késsounnou, EP Catholique Sainte Agnès de Késsounnou, l'Ecole Primaire Publique de Houèdo-Wo, le Complexe Scolaire public de Kom'dè et le Collège d'Enseignement Général de Kom'dè) à travers la mise en place de poubelles (dans la cour et les salles de classe), la réalisation de levé topographique, de PAMES, de parterres de fleurs, de pirogue, la mise en terre de plants, l'acquisition d'arrosiers, etc. et des séances de sensibilisation notamment sur la réduction de l'utilisation des sachets plastiques non biodégradables.



Sensibilisation en milieu scolaire sur les méfaits des sachets plastiques

#### Charte sur l'organisation des sorties pédagogiques récréatives et écologiques en milieu scolaire au Bénin (Une initiative de la fbo-trs)

##### Pour la FBO - TRS

1. Sensibiliser les établissements d'enseignement publics et privés des communes d'intervention de ses membres à l'organisation de sorties pédagogiques plus écologiques;
2. Sensibiliser les promoteurs et les conservateurs de sites touristiques à l'installation / amélioration des dispositifs de tri des déchets ;
3. Commencer les sensibilisations depuis le primaire jusqu'à l'Université;
4. Offrir des conditions optimales de visites des sites (Guidage, sécurité, hygiène, etc.);
5. Exiger des organisateurs de sorties pédagogiques l'exécution d'une action environnementale (Exemple : reboisement, campagne de salubrité, entretien de plants, etc.);
6. Définir une politique de prix de visite moins coûteuse des sites des membres de la FBO-TRS pour les établissements signataires de la charte;
7. Rendre disponible et actualiser périodiquement un guide d'orientation des sorties pédagogiques vertes;
8. Prendre des mesures pour les soins de premiers secours et disposer d'une boîte à pharmacie sur les sites;
9. Inciter à l'utilisation de moins de produits à emballage plastique ou produits nuisibles à la nature.

La FBO-TRS regroupe aujourd'hui 09 membres. Il s'agit de :

- A2D ;
- CIDEV-ONG ;
- CTPCRE-Bénin ;
- CPN les Papillons ;
- CREDI-ONG ;
- ECO-BENIN ;
- GRABE-ONG ;
- SANDOTOUR ;
- TDS.

##### Pour les Etablissements scolaires

1. Développer des activités précises : découverte du milieu marin, de la faune et de la flore;
2. Sensibiliser les apprenants sur les questions de variations climatiques avant les sorties;
3. Avoir des objectifs de sorties qui parlent de l'écologie;
4. Eviter la surexploitation des ressources naturelles (prélèvement d'une quantité importante de plantes pour les herbiers ou des roches pour analyses etc.) et toutes formes de pollutions (sonores, chimiques, etc.);
5. Mettre des conditions minimales de confort en matière d'hébergement et des transports;
6. Prendre des mesures pour l'encadrement et la discipline des apprenants;
7. Prendre des mesures pour les soins de premiers secours et disposer d'une boîte à pharmacie;
8. Sensibiliser les apprenants sur l'entretien des sites visités;
9. Sensibiliser les parents d'élèves sur l'importance des sorties pédagogiques;
10. Encourager les établissements à consommer les produits du terroir;
11. Mener des activités de reboisement au cours de la sortie;
12. Sensibiliser les apprenants pour une prise de conscience dans la vie quotidienne afin d'adopter de bonnes pratiques (économie d'énergie, de l'eau, tri sélectif des déchets etc.);
13. Eduquer les apprenants sur la gestion des déchets : intégrer une démarche active du tri sélectif, limiter les portions individuelles pour éviter la multiplication des emballages;
14. Agir sur l'environnement dans le cadre d'actions citoyennes : respecter la forêt, la plage, la rivière etc;
15. Cultiver les transports collectifs.

## 2- EDUCATION ET PROTECTION DE L'ENFANT

Au cours de l'année 2018, les activités contribuant à l'éducation et la protection des enfants ont concerné : (i) dans 10 Communes de concentration<sup>2</sup> : la formation des Pairs Educateurs apprentis, l'appui aux enfants vulnérables (enfants en familles et EVLP), l'appui au fonctionnement régulier des Comités Communaux de Protection de l'Enfant (CCPE), la campagne de Mobilisation Interreligieuse (MIR), la prise en charge des enfants victimes d'abus sexuels, etc. ; (ii) dans toutes les Communes des 12 départements du Bénin : l'appui à la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels. Ces différentes activités ont contribué à la réalisation, dans une certaine proportion, de la Politique Nationale de Protection de l'Enfant (PNPE) que l'Etat béninois a mise en place depuis 2014. Les réalisations se déclinent ci-dessous, suivant les axes stratégiques de cette politique :

### 2.1- Axe 1 : Information et formation des enfants

#### a) Dans le milieu d'apprentissage

Des formations ont été organisées au profit de 143 apprentis Pairs Educateurs (20 dans la Donga et 123 dans l'Ouémé) dont 118 filles (20 dans la Donga et 98 dans l'Ouémé). Ces formations ont porté sur les abus sexuels (causes, manifestations et conséquences), le code de l'enfant, la PNPE et les techniques d'animation, ceci en vue de leur permettre d'assurer par eux-mêmes la continuité des actions de sensibilisation et de veille permanente contre les abus sexuels et autres violations de leurs droits : c'est l'approche d'éducation par les pairs (entre enfants).

Dans les 2 départements, les apprentis PE formés ont contribué à la sensibilisation de 8.895 de leurs pairs dont 5.903 filles : dans la Donga 48 filles et dans l'Ouémé 8.847 dont 5.855 filles. Les sensibilisations ont eu lieu à divers niveaux (ateliers, groupes d'ateliers, les marchés, les places publiques), à l'occasion de la célébration de journées officielles (la fête du Travail le 1<sup>er</sup> mai, la Journée de l'Enfant Africain le 16 juin, etc.)

#### b) Dans les établissements scolaires

Dans le cadre de la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques pour la protection des élèves contre les abus sexuels dans les 77 communes du Bénin, 640 élèves pairs éducateurs dont 305 filles ont été formés sur le phénomène d'abus sexuels, la démarche d'implémentation de la Charte et le fonctionnement du Comité de veille, conformément aux dispositions des arrêtés ministériels y afférents (Arrêté N°501/MESFTPRIJ/CAB/SGM/DPS/SA du 17 décembre 2015 pour le secondaire; Arrêté N°299/MEMP/DC/SGM/CTJ/SA/025SGG16 du 21 décembre 2016 pour les écoles primaires et les écoles normales d'instituteurs).

Par ailleurs, dans 10 CEG (6 de la Donga et 4 de l'Alibori) 2.651 élèves dont 1.126 filles ont été sensibilisés sur les mesures d'auto-protection relatives aux abus sexuels et à la traite, et sur les conséquences liées aux grossesses non désirées, la bonne gestion de la période des vacances, etc.



Formation des apprentis pairs-éducateurs de Sèmè-Podji



Formation des élèves filles EVLP de Pabérou (Copargo)



Sensibilisation des apprentis à Porto-Novo (Fête du 1<sup>er</sup> mai)

## 2.2- Axe 2 : Mobilisation sociale

### a) *Campagne de Mobilisation Interreligieuse (MIR)*

Dans le cadre de la campagne de Mobilisation Interreligieuse (MIR), 12.074 parents dont 6.453 femmes ont été sensibilisés sur la thématique d'abus sexuels, par le biais des CCF et des membres des CCPE formés et ayant parcouru 67 lieux de culte (temples/paroisses, mosquées, couvents, ...).

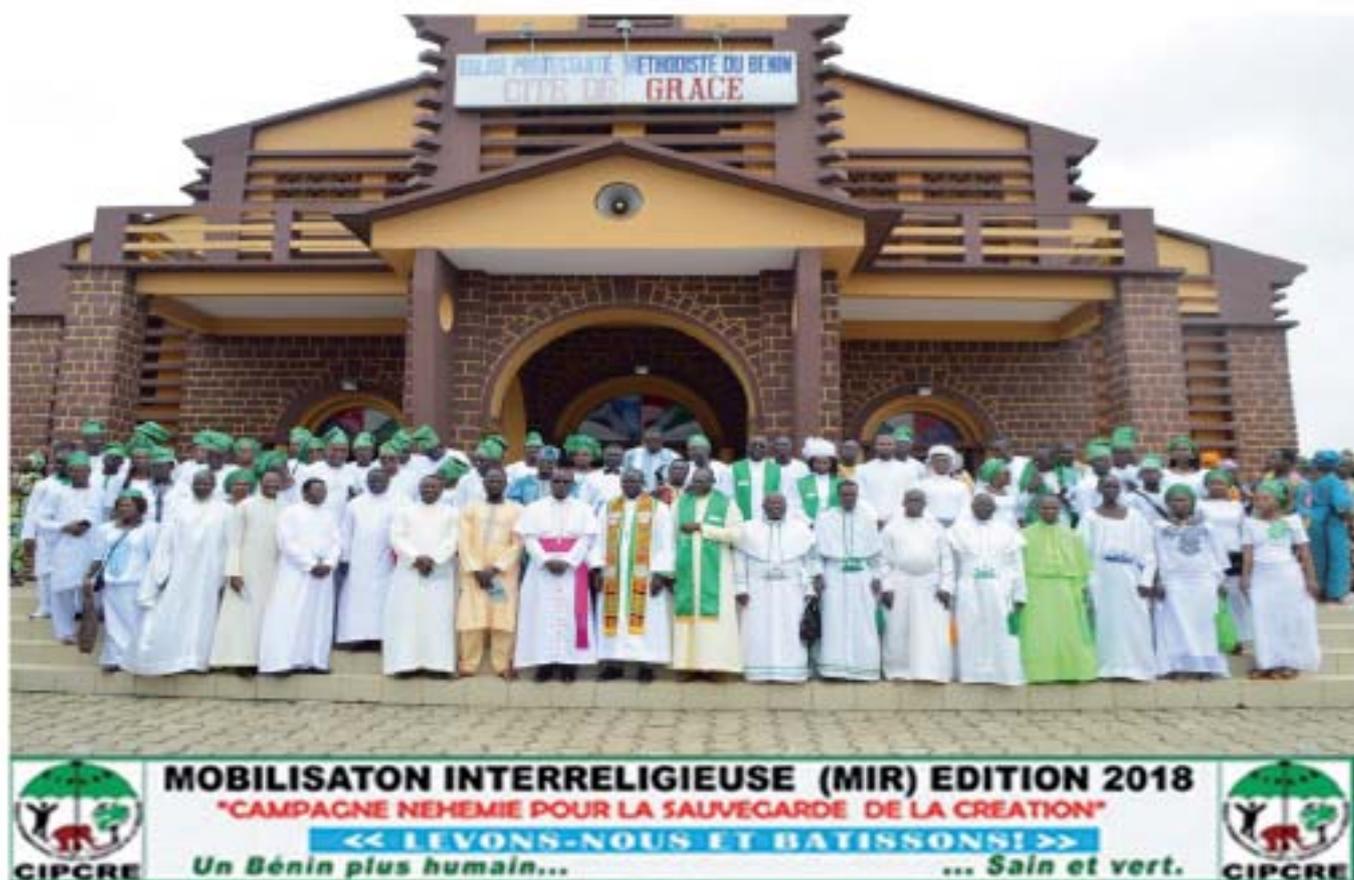
En effet, l'édition 2018 de la MIR est dédiée d'une part à la mobilisation sociale et au plaidoyer auprès des autorités à divers niveaux et d'autre part à la mobilisation de ressources avec pour mot d'ordre "*Campagne Néhémie pour la sauvegarde de la création*".

### b) *Mobilisation des adultes du milieu scolaire*

Dans chacun des 12 départements, les acteurs scolaires adultes ont été appuyés à s'engager dans la généralisation de la Charte de Bonnes Pratiques. Au total 2.747 acteurs clés dont 503 femmes ont été formés sur la Charte. Ces acteurs clés comprennent des responsables départementaux, des chefs d'établissements, des enseignants, des vendeuses, des parents d'élèves et du personnel de service.



Audience avec l'Archevêque de Cotonou à l'occasion de MIR



### 2.3- Axe 3 : Services de Prévention

Les services de prévention développés concernent l'appui technique et financier aux parents des familles vulnérables (pour mener des activités génératrices de revenus et pour mieux assumer leurs responsabilités parentales) et le soutien direct aux enfants (kits scolaires, frais de scolarité, besoins alimentaires, etc.). Dans la Donga, 215 parents dont 185 femmes ont été appuyés et suivis. Concernant les appuis directs aux enfants, au total 333 enfants (107 dans la Donga et 226 dans l'Ouémé) comprenant 173 vivant avec leurs parents et 160 EVLP ont été soutenus sur la base des besoins réels exprimés par chaque enfant. Les appuis ont permis aux bénéficiaires de poursuivre leur cursus scolaire ou leur formation professionnelle.



Dotation des enfants des familles vulnérables, en kits scolaires



Appui aux parents pour des AGR(Donga)

## 2.4- Axes 4, 5 et 6 : Détection et signalement, Prise en charge et Répression

Avec les sensibilisations tous azimuts du CIPCRE-Bénin et de ses partenaires des autres OSC, des mairies et des services déconcentrés de l'Etat, la dénonciation des auteurs d'abus sexuels se fait de plus en plus. En 2018, 105 cas d'abus

sexuels (42 dans la Donga et 63 dans l'Ouémé) ont été recensés et gérés en collaboration avec les acteurs des CCPE avec un taux de poursuite de 57 % dans la Donga et 82,53% dans l'Ouémé où il est noté 11,11% d'évolution au tribunal.



## 2.5- Axe 7 : Mise en œuvre

Le travail en réseau et en synergie d'action avec les CCPE, ReSPESD, CDPE-OP et la CNPE a été renforcé. Nous avons pour preuve l'existence d'un plan d'action commun à tous les acteurs de CCPE dans les communes de concentration et qui s'exécute au profit des enfants.

De même, c'est dans cet axe que s'inscrit l'appui-accompagnement des Comités de veille qui sont fonctionnels dans les villages.



Elaboration du PA 2018 par le CCPE de Bonou

**3.1- Renforcement de capacités et sensibilisation pour la prise en compte des femmes**

La faible représentativité des femmes dans les instances décisionnelles locales est une situation récurrente tant au niveau national que local. Pour y remédier les communes des Aguégués, Adjohoun, Bonou et Dangbo du département de l'Ouémé puis celle de Ouaké dans la Donga, ont mis en place des "Associations de Promotion du Genre (AP/Genre).

Au cours de l'année 2018, avec les appuis techniques et financiers du CIPCRE, les AP/Genre ont mené entre autres des actions (sensibilisations des populations, de plaidoyers, de formation et d'appui accompagnement des femmes, de veille citoyenne, etc.) pour

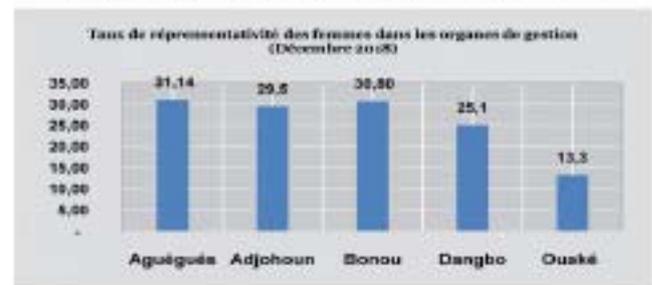
l'émergence des femmes dans les instances décisionnelles. Ces actions ont généré des résultats et effets non négligeables.



Formation des AP-Genre des Agnégués et de Dangbo



Célébration de la Journée internationale de la femme



**3.2- Renforcement des acteurs de la société civile pour le contrôle citoyen et le plaidoyer en direction des autorités communales**

Le programme Renforcement et Participation de la Société Civile (RePaSOC) est un Programme national dont la composante 2.2 cofinancée par l'Union Européenne et la GiZ porte sur la participation citoyenne. Il vise à promouvoir la participation des citoyens à la conception, à la mise en œuvre et au suivi des politiques de développement afin d'en assurer la pertinence, la transparence et la redevabilité pour l'amélioration du développement inclusif et de la gouvernance démocratique au niveau national et local. Il vise également l'appui aux processus de construction citoyenne et d'apprentissage de la gestion de l'espace public suivant une logique multi-acteurs de gouvernance locale promouvant l'égalité de genre. La mise en œuvre du

RePaSOC 2.2 dans les communes de Dangbo et Adjohoun (Ouémé), est assurée par le PDDC/GiZ en partenariat avec le CIPCRE-Bénin. A cet effet, le CIPCRE-Bénin, se propose d'œuvrer pour l'amélioration de l'accès des populations des zones défavorisées aux services sociaux communautaires de base par la participation citoyenne dans les communes d'Adjohoun et de Dangbo. Pour ce faire, il a collaboré avec trente-sept (37) Organisations Communautaires de Base ou Organisations de la Société Civile à travers des activités de renforcement de capacité, de plaidoyers, de réalisation d'émissions radio et d'élaboration de plan d'action dans chacune des deux communes.



Formation des acteurs de la Société civile d'Adjohoun sur le Plaidoyer



Plaidoyer des acteurs de la Société civile de Dangbo en direction du Maire de la Commune

#### 4 ELABORATION DU PLAN STRATEGIQUE 2019-2025 DU CIPCRE-Bénin

Depuis sa création en 1993, le CIPCRE-Bénin initie des projets pluriannuels portant sur l'un et/ou l'autre de ses domaines d'intervention afin d'apporter sa contribution à l'avènement d'un Bénin plus juste, plus humain, sain et vert. Partant du fait que son cycle de planification connaît un bouclage à fin 2018 avec la clôture de la plupart de ses projets, et en considération des mutations de son contexte externe de

mobilisation des ressources, le CIPCRE-Bénin a pris l'option de procéder à l'élaboration d'un plan stratégique global dont l'horizon s'étendrait sur un moyen terme de sept (7) ans à savoir 2019-2025.

Le tableau ci-dessous présente les différents axes stratégiques, les champs d'action correspondants et les blocs thématiques.

<b>SYNTHESE DU PLAN STRATEGIQUE 2019-2025</b> <b>CIPCRE-Bénin, engagé avec vous, pour la promotion</b> <b>du développement holistique en vue d'un Bénin plus humain, sain et vert.</b>					
<i>LES AXES STRATEGIQUES (AS)</i>					
<b>AS1 :</b> <b>Préservation de</b> <b>l'Environnement</b>		<b>AS2 :</b> <b>Promotion des droits humains</b>		<b>AS3 :</b> <b>Promotion du</b> <b>développement</b> <b>holistique</b>	
<i>LES CHAMPS D'ACTION (CA) ET LES BLOCS THEMATIQUES</i>					
<b>CA 1 :</b> <b>Ressources</b> <b>Naturelles et</b> <b>Cadre de Vie</b> <b>(RNCV)</b>	<b>CA 2 :</b> <b>Agriculture</b> <b>durable, sécurité</b> <b>alimentaire et</b> <b>nutritionnelle</b> <b>(ADSAN)</b>	<b>CA 3 :</b> <b>Droits des enfants</b> <b>et autres Personnes</b> <b>vulnérables</b> <b>(DEPeV)</b>	<b>CA 4 :</b> <b>Emploi des jeunes</b> <b>(EJ)</b>	<b>CA 5 :</b> <b>Participation</b> <b>citoyenne et</b> <b>gouvernance</b> <b>locale</b> <b>(PCGL)</b>	<b>CA 6 : Promotion du</b> <b>Développement</b> <b>Holistique (DeHol)</b>
1.1- Promotion de la GIRE/HAB 1.2- Biodiversité, efficacité énergétique et énergies renouvelables 1.3- Ecotourisme dans la vallée de l'Ouémé 1.4- Ecole Verte (Education Environnementale en milieu scolaire)	2.1- Agriculture durable et sécurité alimentaire et nutritionnelle (Agriculture intelligente face au climat Agro-écologie/ Gestion durable des terres, Professionnalisation et entrepreneuriat agricole). 2.2- Nutrition	3.1- Education et Protection de l'Enfant (EDUCAPE) 3.2- VIBG (Actions préventives et de prise en charge des personnes affectées)	4.1- Appui à l'auto-emploi des jeunes 4.2- Facilitation de l'accès à l'emploi des jeunes	5.1- Promotion/renforcement du leadership politique féminin 5.2- Veille Citoyenne et Gouvernance locale	6.1- Renforcement des capacités des acteurs en Développement Holistique 6.2- Promotion du Développement Holistique dans quelques Villages Pilotes (au Nord et au Sud)
Deux thématiques transversales : <b>l'équité genre et l'éco-citoyenneté.</b>					
<b>Développement Institutionnel et Organisationnel (DIO) :</b> Performance de la Vie Associative ; Mobilisation et Gestion des Ressources ; Dispositif de pilotage des projets (Planification/Programmation, Suivi-Evaluation, Capitalisation) ; Communication/Visibilité.					
<b>Le CIPCRE- Bénin est membre :</b> De Coalition verte ; du Partenariat National de l'Eau (PNE Bénin) ; de la Fédération Béninoise des Organisations du Tourisme Responsable Solidaire (FBO TRS) ; du Collectif National des ONG de Gestion des Déchets et de l'Assainissement (CONOGEDA) ; du Réseau des Structures de Protections des Enfants en Situation Difficile (ReSPESD) ; de la Maison de la Société Civile (MdSC) ; de la Plateforme des Organisations de la société civile actives dans la Gouvernance Locale au Bénin(POGL-Bénin). En perspective, de nouvelles alliances concernant la nutrition; l'emploi des jeunes; la promotion du genre; etc.					
<b>Zones d'intervention:</b> <b>Concentration forte:</b> OUEME, DONGA, ZOU ET BORGOU. <b>Concentration modérée :</b> ATLANTIQUE-LITTORAL ; <b>Concentration faible :</b> LES AUTRES DEPARTEMENTS					

### 5.1- Partenariat

Par ailleurs, au cours de l'année, l'ONG italienne ALEIMAR a pris contact et a visité le CIPCRE-Bénin ; des perspectives de partenariat sont envisagées dans le domaine de la protection de l'enfant à travers le projet *"Rêves à rallumer"* prévu dans la Commune de Copargo.

Les relations avec les anciens partenaires du Nord se sont renforcées aussi bien par des échanges épistolaires que par leurs visites de terrain (PPLM le 09 février ; KiRA à travers son Directeur du 19 au 21 février puis sa Chargée de projet du 02 au 05 octobre ; DM échange et mission du 20 au 23 août 2018).

Sur place au Bénin, les relations de partenariat se sont poursuivies avec GiZ (à travers PDDC/RePaSOC), CARE international Bénin/Togo (à travers son projet *PACTE* où CIPCRE-Bénin intervient pour la Commune de Ouaké) et Médecins du Monde Suisse (dans le cadre de son projet *« Faciliter et améliorer la prise en charge des survivantes de violences basées sur le genre dans les villes de Cotonou, Abomey et Parakou »*).

De même EDUCO a retenu CIPCRE-Bénin dans le cadre de sa nouvelle stratégie de partenariat de co-construction.

### 5.2- Travail en réseau

Le travail en réseau s'est traduit par :

- L'opérationnalisation du partenariat quadripartite instauré depuis 2016 entre l'EPMB, le CIPCRE, le SECAAR et DM-échange et mission : l'année 2018 a été marquée par la réalisation de l'état des lieux des 2 centres de l'EPMB (Dangbo et Ahohota) suivi de l'élaboration d'un projet fédérateur dénommé pour l'instant : *Projet d'appui à l'Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle dans la commune de Dangbo au Bénin (PASAN-Dangbo)*.
- le renforcement de la collaboration quadripartite entre BUPDOS, DCAM, DEDRAS et CIPCRE-Bénin : il est envisagé l'élaboration d'un programme commun ;
- l'instauration d'une alliance formelle avec PEBCO/BETHESDA, pour l'octroi de microcrédits à des femmes leaders à faible pouvoir économique.
- la participation aux activités et réunions des réseaux auxquels CIPCRE-Bénin est affilié : Le ReSPESD ; la Coalition Verte ; le PNE-Bénin ; la FBO-TRS ; la POGL-Bénin ;



Visite de terrain par des partenaires du nord

## 6- RESSOURCES

### a) Concernant les ressources humaines

Outre les activités ordinaires afférentes au management et au renforcement des capacités des ressources humaines, l'année a été marquée par :

- la mise en place d'une nouvelle version du Code de conduite désormais soumis à la signature par tout agent ;
- le renouvellement des délégués du personnel ;
- le tout premier départ à la retraite d'un agent du CIPCRE-Bénin ;
- Le décès subit et tragique d'un collaborateur ;
- la contribution à la formation de la jeunesse à travers l'accueil et l'encadrement de onze (11) stagiaires dont une femme ;
- etc.



Personnel du CIPCRE - Bénin

### b) La gestion des ressources matérielles et financières

La gestion des ressources matérielles et financières a enregistré les principales opérations suivantes :

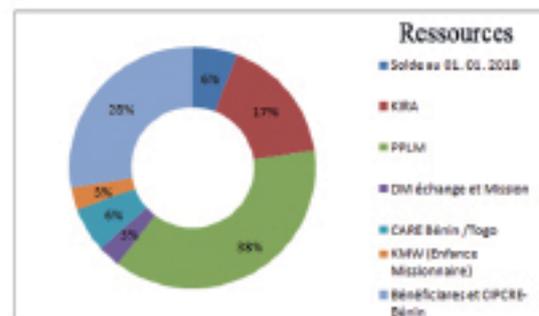
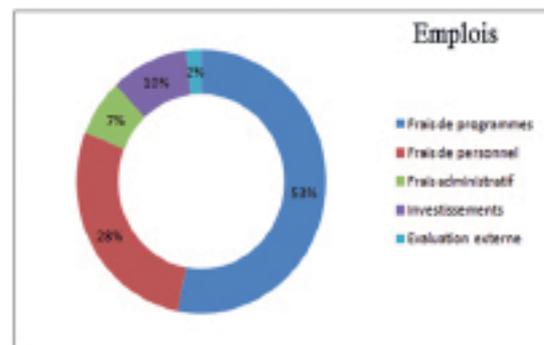
- l'acquisition des équipements et aménagements prévus au titre du projet PROFIL-Enfants ;



- la valorisation du site octroyé par la mairie de Bonou pour abriter le BRVO : démarrage des travaux de construction du 1<sup>er</sup> bâtiment ;
- l'inventaire annuel de toutes les immobilisations et l'actualisation du fichier correspondant ;
- deux micro-évaluations réalisées par CARE International Bénin/Togo et le système des Nations Unies au Bénin ; etc.

La situation des ressources financières se présente comme suit :

N°	POSTE	Ratio
1	Frais de programmes	53%
2	Frais de personnel	28%
3	Frais administratifs	7%
4	Investissements	10%
5	Evaluation externe	2%
<b>Total Emplois</b>		<b>100%</b>
-	<b>Solde au 01.01.2018</b>	<b>6%</b>
A	KIRA	17%
B	PPLM	38%
C	DM échange et Mission	3%
D	CARE Bénin/Togo	6%
E	KMW(Enfance Missionnaire)	3%
F	<b>Bénéficiaires et CIPCRE-Bénin</b>	<b>28%</b>
<b>Total Ressources</b>		<b>100%</b>



L'année 2018 aura été globalement sereine pour le CIPCRE-Bénin dans l'exécution de son plan d'action annuel. Elle a été une année charnière pour le Projet d'appui l'Adaptation aux changements Climatiques dans l'Ouémé et la Donga au Bénin (PAdaClim-Bénin). En effet, ce projet a connu l'évaluation finale avec des résultats satisfaisants qui ont engendré la planification d'une deuxième phase (PAdaClim-Bénin II) dans la perspective de la consolidation des acquis notamment avec les producteurs agricoles. Il en est de même pour la deuxième phase du projet de Renforcement de l'Institutionnalisation de Conditions Cadres pour la Protection des Enfants contre les abus sexuels dans les communes de la Donga, au Bénin (RICAPE-Donga II) dont les actions se poursuivront en 2019 avec les Projets EDUCAPE-Donga et EDUCAPE-Borgou.

Quant au Projet de renforcement des Familles et des Institutions Locales pour la protection des Enfants contre les abus sexuels et diverses formes de traite au Bénin (ProFIL-Enfants), les actions se poursuivent sans difficultés majeures

et promettent des lendemains meilleurs pour les enfants vulnérables d'abus sexuels.

En somme, les résultats obtenus au cours de l'année 2018 ont permis de consolider ceux des projets antérieurs et ouvrent de bonnes perspectives pour le CIPCRE-Bénin, grâce aux partenaires ainsi qu'aux bénéficiaires des actions des différents projets qui sont restés très disponibles et ont facilité la mise en œuvre des activités.

En ce début d'année 2019 où le CIPCRE-Bénin entame sa vingt-sixième année de présence sur le terrain du développement, nous remercions Dieu et tous les acteurs du CIPCRE à divers niveaux et nos partenaires institutionnels, techniques et financiers, de même ceux des communes et des villages, qui ne cessent de nous renouveler leur confiance d'une année à l'autre. Nous ne pouvons que compter sur cette appréciable et considérable collaboration pour espérer relever les défis qui vont naturellement grandissant, notamment la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre du Plan stratégique 2019-2025.

- 1- BREF APERÇU DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE (PSDSA) 2025 DU BENIN
- 2- FILIERES AGRICOLES PRIORITAIRES (FAP)
- 3- QUELQUES OPTIONS / MESURES D'ADAPTATION VULGARISEES AU NIVEAU DES EXPLOITANTS AGRICOLES
- 4- LA CHARTE DE BONNES PRATIQUES POUR LA PROTECTION DES ELEVES CONTRE LES ABUS SEXUELS
- 5- QUE RESERVE LA LOI AUX AUTEURS DES ABUS SEXUELS ?
- 6- BREF APERÇU DE LA PNPE
- 7- LISTE DES ETABLISSEMENTS REPRESENTES AUX FORMATIONS FAITES EN 2018

**ANNEXE 1 : BREF APERÇU DU PLAN STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DU  
SECTEUR AGRICOLE (PSDSA) 2025 DU BENIN.**

**VISION**

*« Un secteur agricole béninois dynamique à l'horizon 2025, compétitif, attractif, résilient aux changements climatiques et créateur de richesses, d'emplois, répondant de façon équitable aux besoins de sécurité alimentaire et nutritionnelle de la population béninoise et aux besoins de développement économique et social de toutes les couches de la population du pays ».*

<b>Axes stratégiques</b>	<b>Composantes</b>
Axe 1 : Amélioration de la productivité et de la production des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières agricoles prioritaires	Composante 1.1 : Renforcement de la disponibilité et de l'accessibilité aux semences et plants de qualité (productions végétales, animales et halieutiques) Composante 1.2 : Renforcement de l'accessibilité aux autres types d'intrants Agricoles Composante 1.3 : Mécanisation des activités agricoles adaptée et accessible pour les hommes et les femmes Composante 1.4 : Amélioration de l'accès aux connaissances professionnelles et aux innovations technologiques pour les hommes et les femmes Composante 1.5 : Promotion des aménagements hydro-agricoles, pastoraux et infrastructures de désenclavement
Axe 2 : Promotion et structuration équitables des Chaînes de Valeur Ajoutée (CVA) des produits végétaux, animaux et halieutiques des filières prioritaires au profit des Hommes et des Femmes.	Composante 2.1 : Développement d'infrastructures adéquates pour le stockage, la conservation, la transformation et la mise en marché. Composante 2.2 : Renforcement du dispositif de contrôle des normes Commerciales. Composante 2.3 : Identification et valorisation des opportunités d'affaires Composante 2.4 : Mise en place des Indications Géographiques Composante 2.5 : Renforcement des capacités des acteurs en matière d'analyse et de formulation des stratégies commerciales d'entreprise Composante 2.6 : Renforcement du Partenariat Public Privé (PPP)
Axe 3 : Renforcement de la résilience face aux changements climatiques et amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations vulnérables	Composante 3.1 : Innovations agricoles au profit des hommes et des femmes pour la résilience face au changement climatique et son atténuation Composante 3.2 : Gestion durable des terres et des écosystèmes aquatiques pour les hommes et les femmes. Composante 3.3 : Sécurisation et gestion de l'accès au foncier au profit des hommes et des femmes. Composante 3.4 : Promotion de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, hommes et femmes.
Axe 4 : Amélioration de la gouvernance et des systèmes d'informations du secteur agricole, de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Composante 4.1 : Appui à la mise en œuvre des réformes du secteur et soutien aux services du MAEP Composante 4.2 : Amélioration du système d'information du secteur agricole (statistiques, e-agriculture, systèmes d'informations, suivi évaluation et coordination du secteur). Composante 4.3 : Professionnalisation des exploitations agricoles de type familial et promotion de l'entrepreneuriat agricole des jeunes et des femmes Composante 4.4 : Promotion du genre dans le secteur agricole
Axe 5 : Mise en place de mécanismes de financements et d'assurances adaptés et accessibles aux différents types d'exploitations agricoles et catégories d'acteurs	Composante 5.1 : Opérationnalisation du Fonds National de Développement Agricole (FNDA) Composante 5.2: Renforcement des mécanismes assurantiels dans le secteur Agricole. Composante 5.3 : Gestion des calamités dans le secteur agricole. Composante 5.4 : Renforcement du Fonds d'Appui au Développement des communes, volet agriculture (FADeC-Agriculture).

*Source : PSDSA 2025 (Extrait)*

**ANNEXE 2 : FILIERES AGRICOLES PRIORITAIRES (FAP)**

N°	FILIERES AGRICOLES PRIORITAIRES (FAP)	PÔLES DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE (PDA)						
		1	2	3	4	5	6	7
1.	Agrumes					X		
2.	Anacarde				X			
3.	Ananas							X
4.	Aquaculture							X
5.	Arachide				X	X		
6.	Bovin	X	X	X	X			
7.	Caprin	X	X	X	X			
8.	Coton		X	X	X			
9.	Igname				X			
10.	Légumineuses			X				
11.	Maïs		X	X	X	X	X	X
12.	Mangue			X	X	X		
13.	Manioc				X		X	X
14.	Maraîchage	X						X
15.	Niébé				X	X		
16.	Ovin	X	X	X	X			
17.	Palmier à huile					X	X	X
18.	Petit élevage					X		X
19.	Riz	X		X	X	X	X	X
20.	Soja		X		X			
21.	Sorgho		X					
22.	Volaille	X	X	X				
<b>Nombre de FAP par PDA</b>		<b>06</b>	<b>08</b>	<b>09</b>	<b>14</b>	<b>08</b>	<b>04</b>	<b>08</b>
<b>Nombre de Communes par PDA</b>		<b>02</b>	<b>10</b>	<b>06</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>05</b>	<b>24</b>

Source : PSDSA 2025 (Extrait)

 PDA prioritairement concerné par les actions du CIPCRE - Bénin

**ANNEXE 2 : QUELQUES OPTIONS / MESURES D'ADAPTATION VULGARISEES  
AU NIVEAU DES EXPLOITANTS AGRICOLES**

<b><i>Pour les cultivateurs :</i></b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Gestion des résidus de récolte ;</li> <li>2- Assolement-Rotation/Parcellisation ;</li> <li>3- Travail minimal du sol ;</li> <li>4- Semis écarté ;</li> <li>5- Semis échelonné ;</li> <li>6- Semis précoce ;</li> <li>7- Compostage solide et liquide / Fumier ;</li> <li>8- Labour perpendiculaire à la pente ;</li> <li>9- Techniques de zaï et de demi-lune ;</li> <li>10- Paillage ;</li> <li>11- Techniques d'irrigation ;</li> <li>12- Bio pesticides (zéro pesticides chimiques) ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>13- Variétés à cycle court / itinéraires techniques (Variétés à cycle court de maïs et du niébé en culture pluviale / itinéraires techniques) ;</li> <li>14- Dispositif d'évacuation des eaux (digues, diguettes drains ; mise à disposition motopompes pour aspirer les eaux) ;</li> <li>15- Techniques et technologies de conservation et de stockage des produits ;</li> <li>16- Brise vent, clôture des champs avec des Haies vives, plantation forestière (palmier à huile, anacarde, gliricidia, moringa, entérolobium, acacia, ...) ; etc.</li> </ul>
<b><i>Pour les éleveurs :</i></b>	<b><i>Pour les pêcheurs / pisciculteurs :</i></b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Assistance de vétérinaire</li> <li>2- Techniques de soins vétérinaires</li> <li>3- Technique améliorée d'élevage de races locales</li> <li>4- Expérimentation d'enclos (flottants ou sur pilotis)</li> <li>5- Construction de cage pour les animaux</li> <li>6- Composition et utilisation de provendes</li> <li>7- Production de fourrage</li> <li>8- Technique de conservation de fourrage (foins, ensilage...)</li> <li>9- Intégration agriculture et élevage</li> <li>10- Bonnes conditions pour l'élevage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1- Développement de la pisciculture (cages flottantes, bassins, étangs, bêche et bac hors sol)</li> <li>2- Bonnes techniques de pêche et les engins de pêche adaptés (non utilisation de filets à maille fine) ;</li> <li>3- Techniques de croisement pour la reproduction des alevins ;</li> <li>4- Amélioration des trous à poisson.</li> </ul>



**Pour mettre en place de la Charte de Bonnes Pratiques dans un établissement scolaire :**

1. Le Chef d'établissement élabore et fait adopter le chronogramme, puis lance le processus d'adoption de la Charte
2. Le canevas-type de la Charte est mis à la disposition de chacune des six catégories d'acteurs (Enseignants, Elèves, Parents d'Elèves, Vendeuses, Personnel de service et Responsables de l'Administration) pour appropriation ;
3. Chaque catégorie d'acteurs tient une séance d'échange et d'amendement ;
4. Il est organisé une Assemblée Générale de tous les acteurs pour l'adoption de la Charte
5. Il est constitué et installé le Comité de veille
6. Le Chef d'établissement assure le fonctionnement régulier du Comité de veille.

NB : A chaque rentrée, il est procédé à un renouvellement.

**ANNEXE 5 : QUE RESERVE LA LOI AUX AUTEURS DES ABUS SEXUELS ?**

**La loi N°2015-08 du 08/12/2015 portant Code de l'enfant en République du Bénin a édicté des sanctions à infliger aux auteurs d'abus sexuels.**

N°	Abus sexuels et situations connexes	Dispositions concrètes du Code de l'enfant	
		Articles	Sanctions prévues
1	Enlèvement/Séquestration	387 et suivants	Réclusion à perpétuité
2	Viol	345	a) Si viol sur enfant de moins de 13ans : réclusion à perpétuité. b) Si viol sur enfant de plus de 13 ans : réclusion à temps de 10 à 20 ans.
3	Harcèlement sexuel	355	2 à 5 ans d'emprisonnement 500.000 à 1.000.000 F d'amende.
4	Mariage précoce	375	3 à 10 ans d'emprisonnement ; 100.000 à 500.000 F d'amende
5	Avortement	324 et suivants	5 à 20 ans de réclusion ; 200.000 à 500.000 F d'amende
6	Exploitations sexuelles	378 et suivants	5 à 10 ans d'emprisonnement ; 500.000 à 5 millions F d'amende

**Les sanctions administratives applicables aux apprenants auteurs de violences sexuelles ainsi que celles applicables aux éducateurs (trices) auteurs de violences sexuelles, sont prévues par :**

- l'Arrêté interministériel N°16/MEPS/METFP/CAB/DC/SGM/SA du 1<sup>er</sup> octobre 2003 ;
- l'Arrêté N°154/MESFTRIJ/CAB/SGM/IGM/IGPM/ DRH/DET/DAFoP/DESG/DEP/SA du 31 mars 2016.

Pour l'apprenant (l'élève) auteur de violences sexuelles, il peut être traduit devant le conseil de discipline de son établissement ; il peut être exclu ;

Pour l'éducateur (Professeur, membre de l'administration, ...) les sanctions prévues sont : avertissement ; blâme avec inscription au dossier, mise à pied avec suspension de salaire ; exclusion pour une durée de 06 mois avec suspension de salaire. En cas de récidive, il est révoqué de ses fonctions.

**ANNEXE 6 : BREF APERÇU DE LA POLITIQUE NATIONALE DE PROTECTION DE L'ENFANT (PNPE)**

<b>Axes stratégiques</b>	<b>Objectifs spécifiques</b>	<b>Pistes d'actions</b>
<b>Axe I : Information et Formation des Enfants</b>	Accroître les capacités d'autoprotection des enfants par l'acquisition de connaissances, attitudes et comportements appropriés	1.1. Promouvoir et appliquer dans les institutions éducatives des approches plus centrées sur l'enfant
		1.2. Renforcer les associations, clubs et groupements d'enfants existants, en créer de nouveaux et promouvoir l'adhésion des enfants à la vie associative
		1.3. Former les enfants (élèves, membres d'associations) à l'autoprotection
		1.4. Encourager systématiquement la participation de l'enfant
		1.5. Mettre en place des dispositifs de plainte à l'intention des enfants
<b>Axe II : Mobilisation Sociale</b>	Renforcer les connaissances, aptitudes et pratiques d'éducation, d'encadrement et de protection de l'enfant de la part des familles et des communautés	2.1. Diffuser dans la société des connaissances, aptitudes et comportements favorables à la protection de l'enfant par les biais de la communication de masse
		2.2. Diffuser dans les communautés des connaissances, aptitudes et comportements favorables à la protection de l'enfant par le biais du dialogue de proximité
<b>Axe III : Services de Prévention</b>	Augmenter le nombre d'enfants et de familles, surtout les plus à risque, touchés par les services de prévention	3.1. Diversifier et améliorer les services de soutien aux parents
		3.2. Renforcer les actions d'encadrement des enfants en milieu ouvert
		3.3. Renforcer le contrôle des lieux publics, de travail et des frontières
		3.4. Edicter les normes de protection de tous établissements et services dédiés aux enfants
<b>Axe IV : Détection et Signalement</b>	Augmenter les taux globaux de signalement	4.1. Renforcer la détection et diversifier les dispositifs de signalement
<b>Axe V : Prise en Charge</b>	Apporter une assistance de qualité à un nombre croissant d'enfants ayant subi une forme de violence	5.1. Améliorer la qualité de la prise en charge
		5.2. Accroître les capacités de prise en charge par les services sociaux
		5.3. Renforcer la protection judiciaire de l'enfant victime
		5.4. Structurer le sous-système de la protection de remplacement
		5.5. Renforcer les cellules communales comme plateformes de contact multi acteurs au niveau local
<b>Axe VI : Répression</b>	Renforcer l'application des textes de loi protégeant les enfants et réprimant les infractions commises à leur égard	6.1. Rapprocher les populations de la Loi et des instances policières et judiciaires
		6.2. Renforcer l'action judiciaire à l'encontre des auteurs d'infractions à l'égard des enfants
		6.3. Protéger les enfants impliqués dans les procédures judiciaires
<b>Axe VII : Moyens de Mise en Œuvre</b>	Mettre en place les moyens nécessaires au fonctionnement optimal du système national de protection de l'enfant : cadre légal, cadre institutionnel, renforcement des capacités, système d'information, de suivi-évaluation, etc.	

**ANNEXE 7 : LISTE DES ETABLISSEMENTS REPRESENTES AUX  
FORMATIONS FAITES EN 2018**

Ministère des Enseignements  
Maternel et Primaire  
**MEMP**



Ministère des Enseignements Secondaire,  
Technique et de la Formation Professionnelle  
**MESTFP**

**CHARTRE DE BONNES PRATIQUES POUR LA PROTECTION DES ELEVES  
CONTRE LES ABUS SEXUELS**

**LISTE DES ETABLISSEMENTS REPRESENTES AUX FORMATIONS FAITES EN 2018  
(APPUI A LA GENERALISATION DE LA CHARTRE)**

Département : ALIBORI

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Gogounou</b>	29 mars	SoriQtier/B ; GogounouQtier/A ; GogounouQtier/B ; Gourou- Gansou/C ; Ouéré/A ; Gourou-Bansou/B ; Boro ; Goumarou/C ; Sonkorou	Goumarou ; Gogounou ; Wara ; Sori ; Zougou- Pantrossi ; Bagou.
<b>Kandi</b>	27 mars	Ecole Confessionnelle ; Pédé ; Kassakou ; Damadi/A ; SAKA/C ; Madina/D	Donwari ; Bensékou ; Pédé ; Kassakou ; Madina ; Lycée Champagnat ; 1 Kandi ; 2 Kandi ; 3 Kandi ; Angaradébou ; Sonsoro ; Samou.
<b>Karimama</b>	28 mars	Karimama ; Bello-Tounga ; Tonoikouaria ; Hauigain /A ; Mamassy-Peulh ; Kompa ; Koaratédji ; Gouroubéri.	Karimama ; Kompa ; Birni-Lafia ; Collège Catholique ; Collège Catholique Jean-Paul ; EM- Kompa.
<b>Malanville</b>	28 avril	Guéné Quartier ; Torouzougou ; Monkassa CSP Le Leader ; Tassi-Tédji ; Malanville Centre/D ; Guéné/A.	Garou ; Madécali ; La Madone ; Wollo ; Guéné
<b>Ségbana</b>	27 avril	Gbessaka ; Satimbara ; Kpassana ; Diapéou ; Centre/A Ségbana ; Batazi/A ; Lémanfarani/A.	Ségbana ; Piami ; Sokotindji ; Lougou ; Cp Ky- Samah-Omar.

Département : ATACORA

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Boukoubé</b>	17 mai	Boukoubé Centre /A et B Koussokpingou ; Manta/A ; Marie Immaculée ; Kouandé-Centre ; Panda ; Sacré-Cœur.	Boukoubé ; Tabota Tapouata ; Dipoli ; Koupagou.
<b>Cobly</b>	18 mai	Cobly A ; AD ; Didori A ; Kouaryama ; Bagapodi.	Cobly ; Tapoga ; Kountori.
<b>Kouandé</b>	19 mai	Boré ; Kouandé-Centre ; Panda ; Sacré- Cœur	Kpakou ; 1 Kouandé ; FôTawé ; Niékénébansou ; TANNAKAA ; Niaro ; MGABA ; Birni ; Oroukayo
<b>Kérou</b>	22 mai	Kari-Gourou/C ; Biobotoko/A et B ; Kérou-Ouirou ; Kari-Gourou/A et B ; Kérou/A.	Kérou ; Ouoré ; Kossou Ouinra ; Tuko Sari ; Pikiré ; Kossou.
<b>Matéri</b>	18 mai	Tchancossi/B ; Tihassaga Déo Gratias ; Seke	Matéri ; Nambouh ; Dassari ; Tantéga ; Nodi-A
<b>Natitingou</b>	16 mai	Kantaborifa/A ; Kantaborifa/B ; Yarikou/A ; Yarikou/B ; Al-Fatih ; Amour de Dika	La Fraternité ; 1 Natitingou ; 2 Natitingou ; 3 Natitingou ; Yimporima ; Lycée des Jeunes Filles ; Al-Fatih ; Bérécingou ; Péporiyakou ; Pouya ; Collège Privé Chaminade ; Kouandata ; Kouafa ; CSSA Kouaba ; Lycée Technique ; Perma ; Lycée Militaire des Jeunes Filles GI Mathieu KEREKOU
<b>Pehunco</b>	19 mai	Soaodou ; Gounbéroun ; Borokpéré ; Bokossi ; Seke.	1 Pehunco ; 2 Pehunco ; Bouèrou ; Gnémasson ; Bona Bounrou ; OuassaMaro ; Tonri
<b>Tanguiéta</b>	11 mai	EM- Père ChAZAL ; EM Godjé ; Tchoutchoukou ; Tafacou ;	1 Tanguiéta ; 2 Tanguiéta ; Tafacou ; N'Dahounta ; Kotiakou

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
		Tanguéta/D	
Toucountouna	16 mai	EUC/A ; EUC/C ; Cocota EM Tchakalakou EPC M.L. Chambeny.	Toucountouna ; Tampégré

**Département : BORGOU**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
Kalalé	07 avril	Tchamon ; KidarouKpéro ; Kalalé/B ; Kalalé Quartier ; Kalalé/A Camp Peulh ; Gando Baka	2 Kalalé ; Basso ; Péonga ; Dunkassa ; 1 Kalalé ; Bessassi ; Dérassi.
Nikki	07 avril	Bouyakou/B ; Sensi ; Kobi/A ; Cp Impériale ; Ets Scolaire T-Ai -Djinane ; Nikki-Marou ; Totorou ; SebeAet B ; Sansi ; Centre/B ; Socca Nikki ; La Fontaine	CFPA Nikki ; Tikandou ; Tasso ; Ecole Confessionnelle Notre Dame ; 1 Nikki ; 2 Nikki ; 3 Nikki ; Biro ; Gnonkouro Kali ; Sakabansi.
Parakou	04 avril	Tourou/B ; Wanrou Sourou/B ; Ganon/A	Zongo ; Oke Dama ; Baka ; Hubert Maga ; Tinré ; Guinma ; Alibarika ; Lycée M. Bouké ; Lycée des Jeunes Filles ; Banikani ; Tourou ; Nima.
Pèrèrè	05 avril	Pèrèrè Centre/B ; Bonamèro ; Tisserou /A ; Bawèra/B.	1 Pèrèrè ; Kpébié ; Pèrèrè ; Ecole Arabe Anour ; Nassy ; Sandilo ; Sonon ; Barouka ; Gounkpare ; Sontou ; Gninsy.
Sinendé	06 mai	Fô-Bouré ; Gouroukpéro ; Sikki ; Sekerè-Gando ; Sinendé Centre ; Sobéro/A ; Koné 2 ; Danrigourou /B ;	Fô-Bouré ; Sokka ; Sekerè ; Sinendé ; Guessou- Bani ; Sikki ; Yarra ; Niarou ; Saint François
Tchaourou	04 avril	Tchaourou Gah/B ; Gah-Baka ; Sainte- Thérèse (catholique) ; Tchaourou Centre/D ; Goro.	Papané ; Guininrou ; KodaAghassa ; 1 Tchaourou ; 2 Tchaourou ; 3 Tchaourou ; Wari- Maro ; Bétérou ; Kika ; Koro Kinnou-Kpanou ; Collège Catholique ; Kpari ; Kpessou ; Alafiarou ; Kassouala ; Badékarou ; Yebessi.

**Département : DONGA**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
Bassila	04 avril	Nagayilé/A ; Igui-Agao/B ; Aoro/A ; Bassila Centre/C ; Père Bernard/Leroy ; Pénélan/A ; Kikélé/A ; Biguina/B ; Pénessoulou/B ; Pénessoulou/A ; Alédjo/B ; KikéléLokpa.	Kpekété ; 2 Bassila ; Penessoulou ; 1 Bassila ; Nagayilé ; Aoro ; Manigri ; Sourou ; AlédjoPartago ; Biguina ; Kikélé.
Copargo	03 avril	Batmégou ; Djémédjéi ; Tchacléro ; Anandana ; Tevali ; Zongo ; Setrah-1 ; Kpara-Couna ; Kataban ; Pabégou/A ; Tanéka-Koko.	Tanéka-Koko ; Pabégou ; Anandana ; Copargo.
Djougou	03 avril	Bariénou/B ; Gah/A ; Tepaba/D ; Zountori/A ; Batoulou/B ; Dédéra ; Kilir/C ; Batoulou/C ; Urbaine Centre/C ; SéroTago 2.	1 Djougou ; 2 Djougou ; 3 Djougou ; Partago ; Bellefougou ; Kpatougou ; Collège Catholique JP2 ; Kpebouko ; Bariénou ; Sérou ; Kolokondé ; Batoulou ; Collège Privé An Nadjah ; Collège Privé des Assemblées de Dieu ; Djakpingou ; Baréi ; Anoum ; Donga ; Gaouga ; Vanhoui ; Centre de Formation Professionnelle ; Pelebina
Ouaké	04 avril	Tchalinga ; Dompago/A ; Atchao ; Sokote ; Sonaholou ; Komdè /B ; Assodé ; Assaradè/A ; Sémèrè/A ; Talinta/B ; Wakitè/A ; Ouaké/A	Tchalinga ; Agué-Garba ; Dompago ; 2 Dompago ; Kassioua ; Ouaké ; Assodé.

Département : ATLANTIQUE

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Zè</b>	25 janvier et 06 février	Daza Déo ; Alloze ; Excellence Divine ; Demeure en Moi ; Houédota ; Agodénou ; Aïfa ; ZèAhitto ; Akadjamè ; Wèdji ; Tangbo-Aga ; Agbata ; Zazou ; Zounto ; Aguiakpa ; Akpali ; Houézé ; Tango-Djévié	Adjan ; Ze ; Wanilo-Junior;Gbetto ;Djigbe ;Sédjè- Houegoudo;Yokpo;Newton;Koundokpoe;He kanme;Tangbo-Djévié;Sédjè- Dénou
<b>Tori-Bossito</b>	23 janvier et 13 février	Tori-Cada ;Zèbè ; Tori Cada Gare ;Nonkouko ;Gbovie ; Tori Bossito Marché ;Fassinou-Horonia ; Tori Gare ;Togoudo ; Dossou- Somey ;Agouako ;Finagnon B ;Gbedakonou ; AzohoueCada ; Tori Bossito ; Dawègo ; Ecole Privée Marie-Michel ;ZounvesSehou ;Gbèdjougo ;DohiNonko ; Azohoue-Aliho ;Hla ;Tandahota	Tori Cada ; Union AzonhoueCada ; Tori Avame ; Tori Bossito ; Tori Agouako ; Tori Acadjame ; Tori Bossito-Centre
<b>Allada</b>	17 janvier et 05 février	Ayou/A et B ;Agbanou/A ;Aota ;Adjadji-Cossoe/A ;AyouLanmadji ;Sokou-Denou/A ;Migbehoue ; Gandaho/B ;Azohoue-Hongbo ;Dogoudo/A;Agongbéamey ;Agovie ;Zebou/A et B ;Sehe-Aga;Govie/A ; Ste Paulette;Hinri-Tanga/B;Allomey/A;Donou-Tokpota ;Ahannonzoun/A ;Attotinga;Sangan;Aho ta;Avakpa/A ; Cours Valentin Djibode ;Dogoudo; Dankolé/A;ZebouDjemeko	Ayou ;Togoudo ;1 Allada ; 5 Allada ;Dodji Sehe;Ahouannonzoun ; Collège CatholiqueSte Jeanne d'Arc ; Attogon ;Sekou ;Agbanou ; Lon-Agonmey ; Union : Ava-Couffo
<b>Ouidah et Kpomassé</b>	23 janvier et 07 février	Michel Dubois ; Franco-Arabe de Gbèzounme ; HIC Pahou ; Pahou Arrondissement ; Ahouandji ; PahouCentre A ; Gome/Nord B ; Akadjame A ; Adovicodji ; Tovè/C ; Lèbou/C ; Docome/A ; Sègbohoulé 2 ; Complexe St Fa Agbanto ; Noughoya ; Doga/A ; Godonoutin ; Plateau Adjatokpa ; Gohoungohoulé ; Houeton ; Azizonkanme/A ; Aganmalome ; Les Souvenirs ; Le Partage ; Kpovié ; La Patience ; Djondji ; Gbèta/A ; Agbanou B ; Sainte Cathérine ; Agbante/B ; Adjaglo ; KpomasséCentreA ;Cocoundji ; AdjiMonso ; Ahouango ; Gome ; Atchankanme; Couffenus; Hounhanme de Ouidah ; Hinmadou/B ; Aidjedo; Gbetozo ; Tokpadomè/A ; PahouCentre /B ; Houéyogbé; Fonsa	Adjarra-Adovié ; Pahou ; Lycée des Jeunes Filles ; Collège Catholique Mgr de Souza ; AdjoviCodji ; GbedodeHoundjava ; 1 Ouidah ; 3 Ouidah ; Ousse (Savi) ; Lycée Technique de Ouidah ; Agbanto ; SaviGakpe ; Atchakanme ; Kpomasse ; Segbohoulé ; Dedome ; Dekanmey ; Aganmaïome
<b>Toffo</b>	25 janvier et 06 février	Manzounkpa ; Colli ; HouègboAliho ; Coussi B et C ; Hègbo-Houéoussou ; Adjaho/A ; Toffo Sèdji ; Colli/C ; HoungouDamè ; Damè ; Wègbo-Gare/A ; Zounhè/A ; Adevi/A ; Kpome ; Tche-Ahito	Gbedegbe ; Agoue ; Sèhoué ; Agon ; Toffo ; Houegbo ; Colli ; Kpome ; Cœur Unis ; Djanglanme ; Agué-Kpohoulé
<b>Abomey-Calavi</b>	24 janvier et 05 février	Sainte Bakhita ; GbodjèCococodji ; Atrokpocodji ; Togoudo ; Lica ; St Gérard et Gertrude ; So-Tchanhoue ; AhomeyLokpo ; HouedoAguekon ; Ganvie ; Gbegbomey ; Houalakomey ; Anagbo ; Wawata ; Tokpa-Zoungo ; Kinto ; Ebenezer ; SôZoungo ; Affigbo ; Adissin ; OuekeAgue ; Missessinto ; Agori ; Dekanmey ; GloMissebo ; GloMissebo ; Abomey-Calavi ; Hevie Zongo/C ; Houedo-Gbadji ; Goud-Savi/B ; Abomey Houmè /B ; So-Ava ; WomeyYénawa ; Florent Nascimento ; Akokponawa ; Dogodo ; KintoAgue ; AhomeyGbekpa ; Tokan/A ; God-Centre/C	Tankpè ; Ahossougbeta ; Lazare Kpatoukpa ; La Légende ; 2 Abomey-Calavi ; 3 Abomey Calavi ; La Verdure ; 1 Godomey Le Plateau ; Danv- Amen ; Saint Félix ; Ganvie ; 1 Golo-Djigbe ; 2 Golo-Djigbe ; 3 Golo-Djigbe ; Akassato ; Ahomey-Lokpo ; Adjagbo ; Kpanroun ; Agassa-Godomey ; Houeto ; Zinvie ; Atrokpocodji ; Gbetagbo ; St Mathieu I ; Kansankpa ; Le Meridien ; St Fabien ; Ste Félicité/Godomey ; Vekky

Département : LITTORAL

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
Cotonou	25 avril	Gbégamey/A ; St Jaurès-Crédo ; Cadjèhoun/B ; Ladji ; Agla-centre/B ; Saeré-Cœur ; du Lac/B ; Le Label ; Finangnon/B ; Jéricho/A ; Père Planque ; Padré Pio ; Sikè 3/A ; Akpakpa-Centre/B Fifadji/C ; Gbèdromédé/A ; Archimède	

Département : COLLINES

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
Bantè	21 mars	Kamouanoudé ; Akpassi/A ; Elébadé/A ; Bantè/A ; Oladjè/A ; Adjanté ; Illarè/B ; Gotcha	Mayamou ; Koko ; Aloba ; Okouta-ossé ; Djagballo ; Sako ; Agoua ; Pira ; 1 Bantè ; 2Bantè ; Lougha ; Adjigo ; Atokolibé ; Agbon ; Bobè ; Galata ; Gouka ; Malomi ; Anoudé
Dassa-Zoumè	14 mars	Complexe scolaire Dassa-centre Complexe scolaire Dassa-Zongo /Déwé-Lanmanou ; Ayedero/B ; Tchaouka-Baugt	Soclogbo ; Mahou ; 1 Dassa ; 2 Dassa ; 3 Dassa ; Ayewa ; Gounsoé ; Miniffi ; LemaOke-N'La ; Kèrè ; Erokowari ; Akofodjovié ; Awayagbaho ; Kpingni ; Ouissi ;
Glazoué	14 mars	Glazoué-zongo/A ; Le salut de Glazoué (Privé) ; Sokponta (catholique) ; Glazoué centre/A ; Complexe Scolaire La CIME	Hoco ; Le Caméléon ; Sowé ; Oketan ; Kpakazayawa ; 1 Glazoué ; 2 Glazoué ; 3 Glazoué ; Zaffe ; Madengbe ; Aklampa ; Sorougnandji ; Gbadagui ; Yagbo ; 1 Thio ; 2 Thio ; Ouedeme ; Sokponta-Gomé ; Magoumi
Ouèssè	21 et 28 mars	Ouèssè (Privée) ; Afléssomoun ; Godi ; Zogba-Gaou ; Gbanlin/A ; Gbémè ; Odougba/A ; Laminou/A ; Ouèssè/A	Gbanlin ; Yaoui ; Takpa ; Adougba ; 1 Kilibo ; Kokoro ; Ikemon ; Challa-Ogoï ; 1 Ouèssè ; 2 Ouèssè ;
Savalou	21 mars	Sohédji ; Lowo-Zoungo ; Houéto ; Agbadogo ; Abala ; Bagan-Doho ; Gbaffo-Dogoudo/A ; Tchogodo/A ; Houndjènou/B ; Kpataba/B ; Zoukpa	Sohédji ; Logozoué ; 1 Savalou ; 2 Savalou ; 3 Savalou ; Tchogodo ; Lahitan ; Attaké-Savalou ; Ottola ; Kpapkavissa Doumè ; Tchetti ; Djalloukou ; Ekpa ; Kpataba
1. Savè	21 et 28 mars	Savè-Nouveau 3 ; Fidjrossé ; Ecole Catholique Savè ; Bessé Danguy/B ; Olou-Kaboua/B ; Kpako/C ; Banigbé ; Dakpa/C ; Gobé-Quartier/A	1 Savè ; 2 Savè ; 3 Savè ; Offè ; Adougou ; Kaboua ; Oké-Ouo ; Diho ; Ouoghi ; Igbodja

Département : COUFFO

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
Aplahoue	19 mars	Djikpame/B ; Philadelphie ; Hodens ; Sagbohoue ; Tourvou/A.	Kalteme ; 1 Azovè ; Agodogoni ; Lagbavè ; 1 Aplahoué.
Djakotomey	19 mars	Atchouhoue/B ; La Promesse ; Tokpohoué ; Agbedranfo/B ; Djakotomey/ A ; Mawuna.	Kinkinhoue Centre ; Sokouhoue ; 1 Djakotomey ; 2 Djakotomey ;Kpoba ; Segbehoue ; Houegamey ; Hounkemey ; Gohomey ;Adjintimey ; Holou-Loko ;Lycée Technique Tertiaire et industriel de Djakotomè ; Hagoumey ; Kinkinhoue ;Déganhoué.
Dogbo	20 mars	Dogbo-Tota/A ; Dékandji/A ; Honton/A ; Zohoudji/B ; Dévé/A	Dadohoué ; Lokoghoué (véhidji) IDogbo ; 2 Dogbo ; 4 Dogbo ; 5 Dogbo ;Kpodaha ; Dogbo-foncomè ; Ayoni ; Hounton ; 2 Madjrè ;HOUNSA ; Dékandji.
Toviklin	20 mars	Houedogli/A ; Missinko/A ; Tannou-Gola/A ; Doko-centre/A ; Nanonmè/B.	Avédjin ; Nanonmè ; Houedogli ; Tchankada ;Toviklin ; Doko.

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Klouékanme</b>	21 mars	Day-ABL/B ; Hondjin/B ; Ehouzou/A ; LANTA/A ; Ahogbeya/A ; Klouékanmè/A ; Le Renaissant.	Avéganmè ; Adjahonmè ; 1 Klouékanmey ; 2 Klouékanmey ; Ayahohoué ; Lanta ; Akimé ; 2 Ahogbeya ; Divine Miséricorde ; Collègue Catholique ; Olouhoué ; Djotto ; Hondji ; Collège Privé Elites de Oubaa de Houedodji.
<b>Lalo</b>	21 mars	CS L'échelle ; Edah-Gbawilahoué ; Oukanmè ; AdaGoudihoué/A ; Lokogba I/A	Lokogba ; Ahomadegbe ; Adoullandji ; Hlassamè ; Tchito ; Zonmondji ; Gnizoumè ; Banigbé ; Lalo

**Département : MONO**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Comè</b>	24 octobre	Espoir ; St Jean de Dieu ; Gadome I ; Mongnonhoui ; Oudeme-Pedah ; Tokan li ; Akanme-Come ; Come-Gare/A ; Fadocath-A ; Guezin-Kpota ; Gonguè A et B ; Akodeha/B ; EUC Comè ; Médénahoué ; Agatogbo/C ; Come-Nongo ; La Boussole ; Le Bon Berger II ; Tossouhon A-B.	Collège Espoir ; Collège Catholique ; Comè ; 3 Comè ; 4 Comè ; Agatogbo ; 2 Agatogbo ; Oumako ; Gadome
<b>Houéyogbé</b>	24 octobre	EUC Houéyogbé ; Adrome A-B-C ; Doutou.	Zoungbonou ; 1 Doutou ; 2 Doutou ; 3 Doutou ; Sè ; Gbedji ; Djibio ; Honhoué ; Dahe ; Adegbey/Sè ; Houéyogbé ; Ahondonmè ; Hounvi ; Collège Catholique Sè ; La Paix.
<b>Grand-Popo</b>	25 octobre	Onkuihoue ; Hilla-Condji ; Ayi-Guinnon-AB ; Heve ; Ewe-Condji ; La Clé du Succès ; Nicoue-Condji ; Grand-Popo/D ; Biova-Maaic.	Grand-Popo ; Collège Privé Excellence ; Adjaha ; Gbehoue ; Djanglanme ; Agoué ; Sazué ; Hilla-Condji ; Kpovidji ; Avlo ; Ayi-Guinnou.
<b>Bopa</b>	23 octobre	Complexe Gbakpodji ; Complexe Akéhoué ; Masse ; Doguia ; Akokponawa ; Ouassa ; Séhomi.	Gbakpodji ; 1 Lobogo ; 2 Lobogo ; 1 Azovè ; Agodogoni ; Badazouin ; Agbodji Centre ; Médétogbo ; Dékpo ; Bopa ; Possotomé.
<b>Athième</b>	23 octobre	Dédékpoué ; Athiémé Centre ; Madeboui.	Kinkinhoue Centre ; Azonlihoue ; Adohoun ; Sévitonou ; Aguidahoué ; Kpinnou ; Zounhoue ; Athiémé ; Atchannou ; Akonana.
<b>Lokossa</b>	11 janvier	Julien Quenum ; ElSchaddaï Catholique AgouéEdji ; Kanadani ; Adjakomey ; Gendamerie Agonve ; Zongo2 ; Le Tremplin.	Lycée des Jeunes Filles ; 4 Lokossa ; 6 Lokossa ; LT Lokossa

**Département : OUEME**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Adjarra</b>	20 avril	Adovié/A ; Lindja/A ; Tanmè/C ; Honvié/A ; Sotta/A ; Bel espoir (privé)	1 Adjarra ; 2 Adjarra ; Honvié ; Aglogbè ; Sèmè-Tchakou ; Collège Houétognon
<b>Avrankou</b>	20 avril	Tchakla ; LotinGbégodo Les oliviers (privé) Les Anges de Lumière (privé)	1 Avrankou ; 2 Avrankou ; 3 Avrankou ; Sado ; Gbozoumè ; Kouti ; Wanignon
<b>Sèmè-Podji</b>	13 avril	Djèrègbé/B ; Adièmè/A ; Yémalin/B ; Agblangandan ; Kpoguidi/B	Tchonvi ; Tohoué ; Kraké-Plage ; Sékandji ; 1 Ekpè ; Okoun-Sèmè ; Agblangandan ; Sèmè-Podji
<b>Porto-Novo</b>	13 avril	Houinmè-Gbèdjromédé/A ; Dédomè/A ; Dowa-Centre/B ; Dowa/B ; Hlogou-Sodji ; Le Mérite des Arts (privé) ; Complexe Scolaire Indépendance Le Verger (privé) ; Gbèzoukpa ; Gbèdji ; Foun-Foun Nord	Lycée Béhanzin ; Lycée Toffa 1 <sup>er</sup> ; Lycée Technique Commercial ; Lycée Technique Industriel ; Djègan-Kpèvi ; Les Cocotiers ; Bio Guéra ; Application ; Unité ; Davié ; Agbokou ; Anavié ; Djassin ; Koutongbé ; Zoukpa ; Akpassa ; Dowa

**Département : PLATEAU**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CE)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Ifangni</b>	03 mai	Idi Oro ;PMAIgolo ; La Providence ; Igolo ; Ifangni ; St Vincent (Catholique)	Ifangni ; Tchaada ; Zian ; Banigbe-Lokossa ; Dooke ; Kitigbo ; Daagbe ; KoKoumolou ; Houmbo
<b>Sakété</b>	03 mai	Sakété- Centre ; "Tout Est Grace" " Prélude" ; Obykari	Assa-Idiotche ; Gbagla ; Yovogbedji ; Collège Catholique Père Moulero ; Ita-Djebou ; 1 Sakete ; Yoko ; Samdro ; Igba ; Aguidi ; Irede ; Takon
<b>Pobè</b>	02 mai	Complexe OKE-OLA ; POBE Complexe Scolaire Clnigbolousine	1 Pobe ; 2 Pobe ; 3 Pobe ; Towe ; Igana ; Igbo-Icho ; LT Pobe ; Odometa ; Onigbolo ; Issaba
<b>Kétou</b>	02 mai	Illara-Béninois ; Oke-Bode ; Illeba ; Atchoubi ; Catholique de Ketou ; Centenaire ; Kétou	Adakplame ; Idigny ; 1 Ketou ; 2 Ketou ; 3 Ketou ; Wole-Soyinka ; Illara ; 1 Kpankou ; 2 Kpankou ; Okpometa ; Illadji ; Iwoye ; Illechiu-Obatedo ;
<b>Adja-Ouèrè</b>	04 mai	Ikpinle ; Ita-Bolarinwa ; Adja Ouere I ; Adja Ouere II ; Adja Ouere III	Affesseda ; Ologbo ; Adja Ouere ; Igbo-Iroko ; 1 Ikpinlè ; LTA Adja Ouere

**Département : ZOU**

Communes	Date de la formation	Etablissements représentés	
		Primaires (EPP, CS)	Secondaires (CEG, Lycées)
<b>Abomey</b>	2 mars	St Augustin ; Guézo-Yèmè A ; Abomey D ; Ecole privée Succès ; Excellence ; Akplanou A ; Dokon B	Lycée Houffon ; Houéli ; Dilly ; Goho ; Agbokpa ; 1 Abomey ; 2 Abomey ; Sèhoun ; Lycée Mafory
<b>Agbangnizoun</b>	09 mars	Agbangnizoun centre ; Kinta	Dovota ; Sahé ; Agbangnizoun ; Kinta ; Lissazoumè ; Adingnigon ; Tanvè
<b>Bohicon</b>	16 mars	Catholique St Augustin Volly-Ahouali/A ; EUC Bohicon/D ; Kpatalokoli/B Agbanwémé/C ; La Confiance ; CS L'Espoir Bohicon ; EP Echos/M ; La Persévérance	1 Bohicon ; 2 Bohicon ; 3 Bohicon ; 5 Bohicon ; 6 Bohicon ; Saclo ; Avogbanna ; Cours Secondaire Hélios ; Collège Mgr Steinmetz ; Lokoli Sodohomé ; Passagon
<b>Covè</b>	23 mars	Zogba-C ; Grandes Ames ; Complexe scolaire centre ; Houin ; Adogbé	1 Covè ; 2Covè ; 3 Covè ; 5 Covè ; 6 Covè ; Collège CNDL Covè ; Lainta-cogbe ; Centre de métier de Covè
<b>Djidja</b>	09 mars		Mougnon ; 1 Djidja ; 2 Djidja ; Fonkpamè ; Agondji ; Oumbègamè ; Setto ; Mousounou
<b>Ouinhi</b>	30 mars	Tevedji ; Ouinhi Centre ; CSP "Les Etoiles" ; Midjan-nagan ; Ahicon B ; Dasso ; Ecole catholique ; "les Progrès"	Ouinhi
<b>Zagnanado</b>	30 mars	Banamè-centre ; Agongbodji/C ; Dovi-dovè A-B ; Doga ; Kpédékpo (catholique)	
<b>Zakpota</b>	23 mars	Lokoli ; Zatanta A ; Togadji ; Alogoukounamè ; Ste Thérèse (catholique) ; Za Agondokpé ; Le Mont du savoir	Tindji ; Allahè ; Assalin ; Kpozoun ; Kpakpamè ; Zatanta ; Zakpota
<b>Zogbodomey</b>	16 mars	Zogbodomey/A ; Tègon-Zassa/A ; Ste Thérèse ;Cana/Gbangnanmè/A ; Domè/A ; St Paternè ; Les Pionniers de l'Excellence	Massi ; Zoukou ; Hlanhonou ; 1 Cana ; 2 Cana ; Domè ; 1 Zogbodomey ; 2 Zogbodomey ; Tanwé-Hessou ; Kpokissa ; Avlamè ; Zado-Gagbé



## PROFIL INSTITUTIONNEL, VIE ASSOCIATIVE ET TRAVAIL EN RESEAU

**Nature** : ONG d'écologie et de développement durable

**Date de création** : 23 mai 1993

**N° d'enregistrement** : 95-170/MISAT/DC/DAI/SAAP-Assoc du 31 juillet 1995

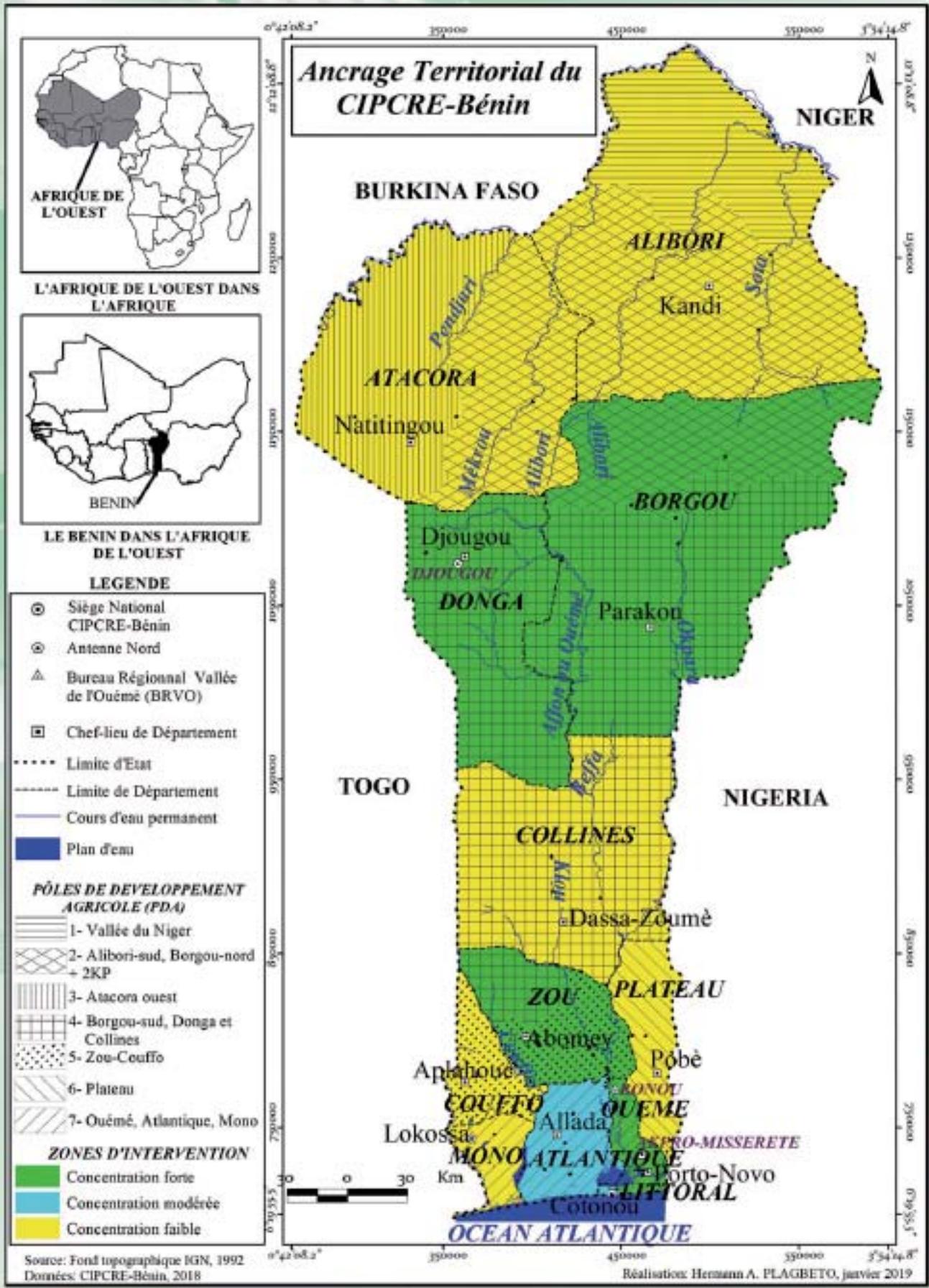
**Vision** : Le CIPCRE-Bénin rêve d'un monde fondé sur le projet de Dieu pour sa Création, projet de vie en abondance tel que révélé en Jésus-Christ ; un monde où l'homme et la femme s'affirment comme acteurs de leur devenir dans un rapport sain à leur histoire et à leur environnement et s'épanouissent physiquement, moralement, socialement et spirituellement, conditions préalables à l'expression de leur dignité ; un monde où l'humanité s'organise en une société démocratique, juste, pacifique et respectueuse des droits de la personne, des principes de la bonne gouvernance et de l'équité dans les rapports homme/femme.

**Mission** : Œuvrer pour la promotion de la création en contribuant à la transformation des structures sociales et au renforcement des capacités pratiques et stratégiques des populations défavorisées pour la prise en main de leur destin.

**Pour adhérer au CIPCRE, il suffit de :**

- ✓ partager sans réserve la vision et la mission de CIPCRE ;
- ✓ adresser une demande écrite au Président de l'Assemblée des Membres (AM) du CIPCRE-Bénin ;
- ✓ consentir et pouvoir payer les droits d'adhésion et les cotisations annuelles :
  - les droits d'adhésion sont fixés à vingt mille (20 000) francs CFA, pour les personnes physiques et à trente mille (30 000) francs CFA, pour les personnes morales ;
  - la cotisation annuelle est fixée à vingt-cinq mille (25 000) francs CFA, pour les personnes physiques et à cinquante mille (50 000) francs CFA pour les personnes morales.





Imp. GDC Tél: 97 48 31 00 / 95 79 80 03

**Direction Nationale:** 01 BP. Porto-Novo; Tél: (229) 20 24 72 49; Fax: 20 24 80 50; GSM: 97 63 77 87 ou 90 95 75 31.  
E-mails: [cipcre-benin@cipcre.org](mailto:cipcre-benin@cipcre.org); [cipcrebenin@yahoo.fr](mailto:cipcrebenin@yahoo.fr); Site Web: [www.cipcre.org/cipcrebenin](http://www.cipcre.org/cipcrebenin); Akpro-Missérété (côté Prison civile)

**Antenne Nord:** BP. 38 Djougou. Tél. 21 03 91 95. 67 85 65 75.65 28 06 66. E-mail: [cipcrebenin.donga@yahoo.fr](mailto:cipcrebenin.donga@yahoo.fr); Qtiér Sassirou

**Bureau Région - Vallée de l'Ouémé:** Face CEG 1 Bonou, Tél. 97 64 99 56; E-mail: [cipcrebenin.vallee@cipcre.org](mailto:cipcrebenin.vallee@cipcre.org); [cipcrebenin.vallee@yahoo.fr](mailto:cipcrebenin.vallee@yahoo.fr)